Conseil communal du 28 septembre 2020

Vous trouverez ici une synthèse de <u>mes interventions</u>. Sont abordés que les seuls points sur lesquels je suis intervenu.

Pour la liste complète des points inscrits, veuillez consulter l'Ordre du jour.

Approuvé : O

Contre : X

Abstention : /

Pour la 4ème fois cette année, l'enregistrement et la retransmission du Conseil communal sont suspendus. En plein Covid-19 : un vrai recul et un mauvais signal démocratiques.

0 - Point 6: IDELUX Projets Publics - Parking intelligent à Durbuy.

L'objectif est une aide à la mise au point d'un système de parking « intelligent », à savoir :

- comptage sur des places identifiées ;
- plateforme web de gestion;
- Panneaux d'affichage ;
- Intégration aux solutions communales existantes (sites web, application,...)
 Prix: 15.637 € HTVA.

Proposition:

- intégrer le sens d'arrivée du véhicule (arrivée par Barvaux, Tohogne, Borlon, Petit-Han)

Motivation : connaître l'origine des flux avec précision (chiffres), afin d'identifier et orienter (et dimensionner les zones à pourvoir en parking).

Réaction du Collège : ces chiffres existent (étude *urbanistique* AGUA) et doivent être mis à jour. J'ai demandé communication des chiffres actuels.

O - Point 6A : Réaménagement de la piste cyclable route de Durbuy tronçon Voie Michel/rue des Zones. Marche de services pour auteur de projet.

Dossier déposé dans le cadre de l'appel à projet « Communes pilotes Wallonie cyclable » lancé par le Ministre Philippe Henry.

Appel lancé aux communes désireuses de mener sur leur territoire une politique volontariste en faveur du **vélo utilitaire**. Une enveloppe de **40 millions d'euros** est prévue pour financer les projets des communes qui seront sélectionnées sur base de leur potentiel, de leur ambition et de leur vision stratégique.

« (...) Les objectifs régionaux en matière de développement du vélo utilitaire, à savoir doubler son usage d'ici 2024 et le multiplier par cinq d'ici 2030, conformément à la VISION FAST – Mobilité 2030.

Le projet des Communes pilotes contribuera par ailleurs à la transition climatique, dans le cadre du <u>Plan Infrastructures 2020-26</u>, qui réserve une enveloppe de 250 millions pour la mobilité douce. Les Communes pilotes constituent également un axe fort du **Plan global Wallonie cyclable**, lequel doit être adopté dans le courant de l'année 2021. »

Notre commune peut prétendre à un droit de tirage plafonné à 300.000 €, à un taux qui peut aller jusqu'à 80 %.

Notons que cette subvention est conditionnée à la volonté de devenir une Commune « Wallonie Cyclable », laquelle doit, entre autre, être dotée d'une CCATM, d'une CCV – Commission Communale Vélo, d'une politique ou d'un Plan Vélo, un Audit sur la politique cyclable avant le 31 juillet 2021, etc. Que de temps perdu à vous convaincre!

Réaction du Collège : propose d'étendre le marché à la désignation d'un bureau d'Audit pour gagner du temps.

O - Point 7A : Atelier Environnement asbl - Rapport d'activités 2019 -Budget 2020

Question:

- La liste du Conseil d'Administration reprise au rapport n'est pas à jour. A noter le changement d'adresse de Pierre PIRLET : Domaine de Bellevue, 27 6940 – Petite Somme
- Tout autre chose: au bout du parking du COD, un site de dépôt sauvage (bricaillons et produits verts) a été découvert lors de l'opération Be WAPP d'Ecolo Durbuy ce Dimanche. La commune est-elle au courant ? A qui appartient de site ? Est-il autorisé ?

Réaction du Collège :

- liste du CA : une vérification va être faite
- dépôts sauvages : contact va être pris avec le propriétaire. Son nom n'a pas été cité (Ourthe et Somme, Coucke, autre ?)

0 - Point 8 : Plan de cohésion sociale - Commission d'accompagnement - Désignation des représentants communaux (Obligatoirement élu)

Pour Ecolo: Eric Jurdant.

0 - Point 9A : Décret nouvelle gouvernance - Rapport de rémunération et liste des présences 2019

- Liste et dossier pas présents vendredi 25 septembre lorsque je suis venu examiner les dossiers. Point ajouté par courriel le lundi 28 septembre, sans liste jointe.

Réaction du Collège : Dossier pas présenté physiquement aux conseiller car la déclaration doit se faire sur un nouveau site difficile à maîtriser, et ce, avant

le 30 septembre. Dès le travail fait, une copie sera adressée à chaque Conseiller.

0 - Point 14 : Remplacement d'Arnaud DELZANDRE

Remarque : il est demandé de mettre à jour les statuts et de les faire paraître au Moniteur Belge (j'aurais du ajouter : et d'organiser au moins une AG par an).

Réaction du Collège : Fabrice Sarlet marque son accord d'un geste de la tête et prend note.

X - Point 22 : Voiries agricoles 2016 - Wéris - Approbation des conditions et mode de passation du marché

Question : j'ai l'impression d'être à nouveau confronté à une « **rage bitumeuse** ».

- la route est de bonne qualité : le cahier des charges le précise lui—même : « les voiries agricoles de Wéris sont actuellement empierrées. Il n'y a que de très rares orniérages, ce qui atteste de la très bonne qualité de la fondation de ces voiries »
- 1. l'asphaltage de cette route est-il indispensable ? Ne gaspillons-nous pas l'argent public ?
- 2. ce « bitumage » ne va-t-il pas attirer encore plus de touristes vers le Dolmen d'Oppagne, déjà envahi et peu respecté ?
- 3. quels aménagements de protection patrimonial avez-vous envisagé pour ce lieu ?

Réaction du Collège :

- la route est effectivement en bon état :
- le recouvrement sera en béton ;
- facilitera les promenades des PMR;
- subvention spéciales René Collin qui devaient allier Agriculture et Tourisme
- cadeau bienvenu de la Wallonie (sous le précédent Gouvernement).
- aménagements de protection : non précisé.

Conclusion : aménagement de route inutile. Une bon empierrage aurait été suffisant. Il s'agit d'un effet d'aubaine : une manne de subventions accordées par le Cabinet René Collin (Tourisme et Développemmet rural), sans répondre à un réel besoin. Je suis contre.

O - Point 27 : achat d'un véhicule utilitaire pour le service des Travaux. Approbation des conditions et du mode de passation du marché.

Camionnette destinée au futur agent à engager pour le service des travaux.

Question : compléter les critères de choix dans le cahier des charges : critère Prix + taux d'émission de CO2.

Réaction du Collège : aucune. Fabrice OLIVIER (CommUne Passion) précise qu'il n'y a pas de critère CO2 pour les véhicules utilitaires, mais uniquement la norme EURO. A vérifier.

O - Point 28 : Réaménagement de la Place Basse Sauvenière à Barvaux - Marche de service pour auteur de projet

Il s'agit de désigner un bureau d'études pour rendre la place plus intégrée, verte et agréable, y compris le passage vers Chainrue et la zone de la fontaine à l'abandon au bout de Chainrue.

Question:

- Bravo : à force d'insister, vous rencontrez ma demande. Il est grand temps d'intervenir.

Propositions:

- 1. ajouter l'aménagement d'une liaison sécurisée entre le parking arrière (sis ruelle de l'Aite) et la Place :
- 2. Trouver un accord ou une convention d'entretien pour le jardin arrière du bâtiment « Pingouin »

Réaction du Collège : les demandes seront analysées pour être prises en compte.

0 - Point 30 : Heyd. El Cwène - Création d'une zone d'évitement Remarque générale : il s'agit en fait d'un marquage au sol organisant un rétrécissement.

PROPOSITION:

- Bonne décision : la vitesse est un fléau dans tous nos villages.
- le cahier des charges propose un simple marquage. Plutôt qu'un marquage, j'ai proposé d'organiser un vrai ralentissement à l'entrée des villages. Systématiquement.

Soit par des chicanes, soit par des mini plateaux ralentisseurs?

Réaction du Collège : effectivement. Le cahier des charges va être adpaté en ce sens.

Eric Jurdant

Conseiler communal Ecolo 28 septembre 2020